



## Animations pédagogiques « commerciales », lettre du SNUDI-FO aux IEN.

Martine DUPUY, Secrétaire départementale  
Aux IEN du département, le 7 février 2011.

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale,

Nous avons été interpellés par des collègues issus de plusieurs circonscriptions du département au sujet du contenu de certaines animations pédagogiques.

En effet, certaines équipes, pour faire face aux 18 heures d'animation pédagogique, font appel à des intervenants extérieurs « gratuits » et c'est ainsi que dans plusieurs circonscriptions des auteurs de manuels scolaires ou de livres pour enfants, des rédacteurs en chef de journaux pour enfants (ou même des représentants d'identités commerciales comme la MAIF) interviennent lors de conférences pédagogiques.

Nous ne contestons pas leurs compétences, ni l'apport qu'ils peuvent amener aux enseignants, ce n'est pas notre rôle, mais plutôt les conditions d'organisation de ces animations, dans la mesure où ces intervenants viennent, en toute logique, avec leurs ouvrages proposés à la vente.

La neutralité qui est de rigueur dans notre profession n'est plus respectée, et les collègues, souvent surpris de la nature de cette présentation, ne savent plus s'ils sont en formation ou en position de client.

Le sentiment d'être un consommateur contraint ou en tout cas tenté, est d'autant plus renforcé que nombre de ces animations sont présentées en circonscription comme obligatoires.

Par conséquent, nous nous permettons de nous adresser à vous Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de Circonscription, afin que, par respect de la neutralité de notre école et par souci de transparence, ces conférences soient présentées en toute clarté afin que les enseignants s'y rendent en connaissance de cause et qu'elles n'aient pas de caractère obligatoire mais soient proposées au choix des enseignants.

Certains de votre attachement au respect de la neutralité et de la laïcité de notre institution, nous ne doutons pas que vous preniez en compte cette demande. Je vous prie de recevoir, Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de ma parfaite considération.